

SÉANCE DU VENDREDI 11 AVRIL 2014

Date de convocation : 07/04/2014

Date d'affichage : 08/04/2014

Nombre de conseillers : 11

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil quatorze, le vendredi 11 avril à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame HÉMON Céline, Maire.

Étaient présents: HERMAGNÉ Christophe, GÉGU Sylvie, MALIN Anne-Sophie, GUÉGAN Thierry, LUTELLIER Raphaëlle, ROCHER Jean-Luc, LIVENAI Pascal, BOISARD Véronique et HUCHEDÉ Irène.

Était absente excusée : LERAUX Sandrine

Était absent non excusé: /

Formant la majorité des membres en exercice, MME GÉGU Sylvie est élue secrétaire.

INDEMNITE DE FONCTION DES ÉLUS

Le conseil municipal de la commune de Beaulieu-sur-Oudon

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 ;

Considérant que le code susvisé fixe des taux maximaux et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au maire, aux adjoints

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par7..... voix pour,2..... voix contre, 1..... bulletin blanc,

Article 1^{er}. - Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice 1015, conformément au barème fixé par les articles L 2123-23, L 2123-24 et (éventuellement) L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales :

✓ **Maire** :31..... %.

✓ **1^{er} - 2^e et 3^{ème} adjoints** :8.25..... %.

Article 3. - Dit que cette délibération annule et remplace la délibération prise par le conseil municipal en date du23 février 2010

Article 4. - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre65..... du budget communal.

Article 5. - Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

INDEMNITE KILOMÉTRIQUE POUR LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer un remboursement des frais de transport aux conseillers municipaux pour se rendre à des réunions dans les instances et organismes où ils représentent la commune, lorsque la réunion a lieu hors du territoire de celle-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par6..... voix pour,3..... voix contre,1..... bulletin blanc,

Instaure l'indemnité kilométrique pour les conseillers municipaux (hors maire & adjoints)

Dit que l'indemnité sera versée annuellement sur présentation d'une fiche de frais de mission selon le tarif en vigueur au moment du versement.

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Madame le Maire informe le conseil municipal de son souhait de prendre un arrêté de délégation de signature à l'attention des adjoints et de la secrétaire en application du CGCT. Ce code prévoit une faculté de délégation de signature « directe », accordée à titre personnel à certains agents limitativement énumérés ainsi qu'aux adjoints et conseillers municipaux.

La délégation de signature prend la forme d'un arrêté qui, pour revêtir sa force exécutoire, devra être publié au recueil des actes administratifs, notifié à son bénéficiaire et transmis au représentant de l'État.
La délégation de signature doit comprendre des mentions bien précises, puisqu'elle est conférée à titre personnel à son bénéficiaire.
La délégation de signature est toujours exercée sous le contrôle et la responsabilité de l'autorité délégante, elle n'a donc pas pour effet de décharger l'autorité délégante de sa responsabilité.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS ET SYNDICATS

LES COMMISSIONS COMMUNALES :

Suivant L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Locales le Maire est président de droit de toutes les commissions communales

Commission voirie Christophe HERMAGNÉ – Véronique BOISARD – Jean-Luc ROCHER – Pascal LIVENAIS – John VÉRON

Commission des bâtiments communaux et associations communales Sylvie GÉGU – Céline HÉMON – Irène HUCHEDÉ – Anne-Sophie MALIN

Commission école – garderie – cantine Anne-Sophie MALIN - Sandrine LERAUX - Irène HUCHEDÉ – Céline HÉMON – Raphaëlle LUTELLIER

Conseil d'école : Anne-Sophie MALIN

Commission enfance et jeunesse Anne-Sophie MALIN - Sandrine LERAUX - Irène HUCHEDÉ – Yannick CHANTELOUP

Commission Emploi (le personnel et les recrutements)

Les titulaires : Céline HÉMON – Christophe HERMAGNÉ - Sylvie GÉGU – Anne-Sophie MALIN – Thierry GUÉGAN - Raphaëlle LUTELLIER

Les suppléants : – Véronique BOISARD – Jean-Luc ROCHER – Pascal LIVENAIS – Irène HUCHEDÉ – Sandrine LERAUX

Commission finances composé de l'ensemble du conseil municipal

Commission d'appel d'offres Céline HÉMON

+3 titulaires : Christophe HERMAGNÉ – Pascal LIVENAIS – Thierry GUÉGAN

+ 3 suppléants : - Irène HUCHEDÉ – Véronique BOISARD – Anne-Sophie MALIN

Centre communal d'Action Sociale Le Maire Céline HÉMON

+ 4 conseillers : Christophe HERMAGNÉ - Sylvie GÉGU – Véronique BOISARD – Jean-Luc ROCHER

+ délégués des associations Michel HUCHEDÉ - Roger POTTIER – Michelle BODIN ou Béatrice GUÉGAN

Commission Communale des Impôts directs

1 – proposition de 12 noms pour les commissaires titulaires domiciliés dans la commune : Philippe BARRAIS – Emmanuel VIOT – Hervé CORNÉE – Brigitte DEROUIN – Victor HERMAGNÉ – Michel HUCHEDÉ – Géraldine MEIGNAN – Marie-France DORGERE – Bruno DUVAL – Jean-Paul BRUNET – Daniel RUAULT

+ 2 commissaires titulaires domiciliés hors commune : Sylvain LUTELLIER – Nicole VERON

2 - proposer 12 noms pour les commissaires suppléants domiciliés dans la commune :

Bernard THIREAU – Jérôme FAUVEL – Grégory RENO – Didier HOUSSAIS – Régis TRIBOUILLOY – Yannick CHANTELOUP – Muriel DUBOIS – Marie-Anne NOEL – Jean-Michel SEVIN – Stéphane MARTIN – Marc ROCHER – John VERON

+ 2 commissaires suppléants domiciliés hors commune : Valérie FAUVEL – Daniel GUIOILLER

Révision de la liste électorale Le Maire

+ Déléguée de l'administration : Ruault M-Edith qui souhaite arrêter proposer Philippe de la SAYETTE
- Michèle BODIN - Michel HUCHEDE
+ Délégué du TGI : Boisseau Auguste. S'il souhaitait arrêter proposer Jeannine BRUNET - Laurent BATARD - Victor HERMAGNÉ

Commission Aménagement du territoire : Céline HÉMON - Christophe HERMAGNÉ - Pascal LIVENAIS

Commission de l'étang de la Guéhardière + Lagune

+ **SPANC** (*Service Public d'Assainissement Non Collectif*)

(*en relation avec les délégués du Syndicat d'eau*) : Céline HÉMON - Véronique BOISARD - Jean-Luc ROCHER

Commission bulletin municipal + Site Internet + Bibliothèque Anne-Sophie MALIN - Sylvie GÉGU - Raphaëlle LUTELLIER - Philippe de la SAYETTE

Correspondant de la défense

GUÉGAN Thierry

Porte-drapeau communal

HUCHEDE Michel et ROCHER Jean-Luc

Correspondant sécurité routière

Sylvie GÉGU

Comité National d'Action Sociale

1 élu : Christophe HERMAGNÉ -

1 agent communal : FOURNIER Claudine

LES SYNDICATS INTER-COMMUNAUX :

Communauté de communes du Pays de Loiron : 1 membre titulaire + 1 membre suppléant
Madame le Maire fait part de son incompatibilité de fonction d'élu communautaire à la communauté de communes du Pays de Loiron et sa démission à ce poste.

Les membres sont nommés dans l'ordre du tableau du conseil municipal le

Membre titulaire est donc Christophe HERMAGNÉ - 1^{er} adjoint

Et le membre suppléant Sylvie GÉGU - 2^{ème} adjoint

Ci-dessous dans les grandes lignes les commissions susceptibles d'être recrées pour lesquelles votre participation sera demandée lors d'une prochaine réunion.

- ❖ Commissions : Culture-tourisme-patrimoine, logement-urbanisme-paysage, enfance & jeunesse, commission agricole, banque alimentaire, syndicat d'initiative, jumelage, conseil de développement

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (Maison Médicale de Loiron)

2 titulaires : Céline HÉMON - Anne-Sophie MALIN

+ 1 suppléant Christophe HERMAGNÉ -

Syndicat de Bassin de l'Oudon

1 titulaire Céline HÉMON

+ 1 suppléant Jean-Luc ROCHER

Syndicat Départemental d'Electrification et du Gaz de la Mayenne

1 titulaire Jean-Luc ROCHER

+ 1 suppléant Christophe HERMAGNÉ

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Centre Ouest Mayennais

1 titulaire Céline HÉMON

+ 1 suppléant Pascal LIVENAIS

ECRITURE BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Suite à l'appel de Monsieur JOUSSE, Comptable de la Commune, il convient de modifier sur le budget communal, le numéro du chapitre du compte 1068 voté lors du budget primitif comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Recettes

- Chapitre 040 compte 1068 : - 6731,60 €
- Chapitre 10 compte 1068 : + 6731,60 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord.

Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie

Il est nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit de trésorerie de 60000.00 € pour pouvoir honorer les factures courantes, les salaires et les remboursements d'emprunt. En effet, nous sommes toujours en attente de la soule de subvention du PAP 40988.97 €, ce qui met temporairement notre trésorerie à zéro. Par ailleurs, les grosses subventions comme la taxe sur les pylônes n'arrivent maintenant qu'en fin d'année et représentent 81491.00 € ce qui rend compliqué le fonctionnement normal de la comptabilité communale.

Proposition de ligne de crédit de trésorerie d'une durée de 12 mois	CREDIT AGRICOLE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE
	2.04 + frais de commission de 0.7 %/an	2.15 % + frais de dossier de 240 €	2.50 % + frais de dossier de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition du Crédit Mutuel au taux de 2.15 % + frais de dossier de 240 €

Le Comptable du Trésor souhaiterait par ailleurs que l'emprunt du lotissement du Coteau du Domaine qui a été contracté par la commune directement soit soldé et remplacé par un emprunt directement sur le budget du Coteau du Domaine pour une comptabilité détachée et précise du coût du lotissement.

Par ailleurs, il signale que 2 gros emprunts caisse d'épargne ont été contractés sur une durée trop courte et souhaiterait qu'ils soient renégociés sur du plus long terme pour moins charger le budget communal.

DIVERS

Bâtiments communaux : Les locataires du 6 rue des Sports et du 4 rue de la Moisson ont envoyé un préavis et quittent le logement en mai 2014. Etat des lieux à voir avec Sylvie Gégu, adjointe aux bâtiments communaux + une autre personne ?

Il faudrait prévoir un samedi après-midi en avril pour faire le tour des bâtiments communaux et des espaces verts.

Voirie : Pareil pour la voirie prévoir faire le tour de la commune

Marché campagnard et vide grenier : Il a lieu le 1^{er} mai et la commune offre le vin d'honneur, tout le monde est invité à y participer.

Coût 2013 : 106.60 € par le domaine des Blouines (Beaulieu/layon). Jusqu'à présent une année La ferme de Cornesse fournissait le vin d'honneur et l'année suivante le producteur de vin du Layon présent.

Pour information :

- ✓ **Echarpe du maire** : la mairie n'est dotée ni d'une écharpe de maire ni d'adjoint. Après discussion, il est décidé que l'écharpe de maire et celle d'adjoint soit achetée par la commune et qu'elle reste propriété de la commune et chercher le prix le plus attractif.
- ✓ **Fermeture du secrétariat** : lundi 14 et mardi 15 avril 14
- ✓ **Réouverture de l'Agence Postale Communale** : lundi 14 avril
- ✓ **Naissance de Zoé Perche**, un bon d'achat d'une valeur de 30 € lui sera remis.
- ✓ **Stagiaire à l'école/TAP** : Sophie LUTELLIER a été en stage 3 semaines
- ✓ Il est précisé que Madame le Maire sera présente en général, le lundi matin à la mairie et qu'elle reste disponible le soir sur rendez-vous.
- ✓ L'Agence Postale Communale ce dossier fera l'objet d'une prochaine réunion, le souhait est de conserver ce service public.